## Assurance-chômage—Suite

Historique de l'adoption de la mesure, 2795-2796, 2809-2813

Inscription sous un nom d'emprunt en vue d'obtenir les prestations, 7045, 7048, 7049

Mesure fondée sur une nouvelle répartition de la richesse comme moyen de stabiliser l'économie (M. Low), 2817

Modifications portant relèvement des prestations, 70-83, 141-157, 2660, 2795-2839, 2847-2859, 3366-3369, 3749-3778, 4848-4879, 4984-4994

Offre du gouvernement fédéral de verser de 30 à 50 p. 100 du coût de l'assistance et répartition du reste entre les provinces et les municipalités, 3387, 3390

Pêcheurs, application de la loi à toutes les catégories, 80, 83, 98, 109-110, 258, 587, 711, 740-741, 2193, 2211, 2804-2805, 2851, 2854-2855, 3751, 3757-3759, 3773, 3776-3777, 4155, 4686, 4855, 4856, 4860-4861, 4162-4163, 4865-4866, 4869-4870, 4871, 5441, 5459

Pourcentage de l'effectif ouvrier ne bénéficiant pas de la loi, 1691, 2643

## Prestations

Accroissement de manière à ce qu'elles représentent une plus forte proportion du revenu perdu en temps de chômage, 4872

Admissibilité des travailleurs pendant qu'ils sont malades, 2807, 2850

Bénéficiaires dans Québec au cours de 1950 à 1955, q. (M. Boisvert), 2658 Cas des femmes mariées, 2799, 2807-2808, 2815, 2825, 2831, 2834, 2848, 2850, 2853, 2855, 3755, 3761-3762, 4850-4852,

4854-4855, 4859, 4863-4864, 4877-4878 Diminution de la période maximum des prestations de 51 à 30 semaines et finalement à (36), 2799-2801, 2805-2806, 2818, 2826-2827, 2848-2849, 3366-3368, 3749-3750, 3751-3752, 3755, 3760, 3762-3763, 3764, 3767, 3768-3769, 3771, 3772-3773, 4852-4854, 4859, 4863, 4864-4865, 4872-4874, 4985-4993

Dispositions relatives aux prestations de maladie, 4132, 4160-4161, 4855, 4876-4877, 4991-4992, 7048

Échelle actuelle et échelle proposée, tableaux comparatifs, 2798

Employés d'hôpitaux, 3773-3774, 4866-4867

Extension aux employés d'usines frappées par une grève, 146, 147, 2850

## Assurance-chômage—Fin

Prestations—Fin

Extension aux travailleurs saisonniers, 700-701, 726

Gain admis, 3750

Île Bell (T.-N.), difficulté de mineurs à obtenir des versements, 813

Période d'attente de cinq jours, 2829-2830, 2836, 2852, 2853, 4875

Prestations refusées à ceux qui n'acceptent pas l'emploi offert par le Service national de placement, 7042-7043

Somme versée depuis le début du programme, 2797, 2827

Travailleurs en forêt et cultivateurs, 3552-3553, 3765-3766, 3769-3770, 3775-3776, 3777-3778, 4867-4868, 4870-4871

Prestations supplémentaires ou saisonnières Extension illimitée, 2856, 3755

Modifications à la loi, 2801-2802, 2806-2807, 2817-2818, 2834-2835

Prolongement du délai, 2653, 2660-2661, 2806-2807, 2820-2821, 2852, 2854, 2858-2859, 3284, 3761, 4161

Programme d'ensemble de sécurité sociale conçu par le parti libéral, 2802, 2803, 2809, 2847

Programme préconisé par le gouvernement conservateur en (1935), 2803, 2820

Régime d'appel, 4861

Règlements saisonniers applicables aux bûcherons, 3765-3766, 3769-3770, 3776

Service national de placement. V. ce titre Système de travaux publics marchant de pair avec les prestations, 646

Travailleurs touchant une pension et ne pouvant recevoir les prestations, 3368-3369

Versements payés par les femmes qui se marient, 143, 147

## Assurance-chômage (lois)

 (Modifications tendant à augmenter les prestations supplémentaires)

Bill nº 6. M. Gregg

Rés., 70-83; 1re l., 83; 2e l., 141-146; com., 146-157; 3e l., 156-157

 (Modifications portant relèvement des prestations, mise au point des contributions, etc.)

Bill n° 328. M. Gregg

Rés., 2660, 2795-2839, 2847-2859; 1re l., 2859; 2e l., 3366-3369, 3749-3778; renvoi au comité des relations industrielles; com., 4848-4879; 3e l., 4984-4994

Amendement (M<sup>me</sup> Fairclough), 4987, rejeté, 4993-4994

Volume I: 1-1169 Volume IV: 3643-4845

Volume II: 1171-2416 Volume V: 4847-6074 Volume III: 2417-3641 Volume VI: 6075-7290